



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# COMMUNE DE MONTHOIRON

## DICRIM

(**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs)

DOCUMENT A CONSERVER

# ÉDITORIAL

## DICRIM de Monthoiron

La sécurité des habitants de Monthoiron est l'une des préoccupations de l'équipe municipale.

À cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Définition du risque majeur : c'est un aléa (tempête, inondation, séisme..) qui intervient dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux sont en présence.

Ce DICRIM a pour objet d'informer et de sensibiliser la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

La commune de Monthoiron est concernée par :

- des risques naturels : mouvements de terrain, tempêtes, feux de forêt, séismes, inondations.
- des risques technologiques : nucléaire et transport de matières dangereuses.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous demande de lire attentivement ce document, validé par délibération du conseil municipal le 23/11/2017 et de le conserver précieusement.

Le maire

Alain Guimard

# RISQUE NATUREL

## RISQUE NATUREL

Mouvement de  
terrains

Tempête

Feu de forêt

Sismique

Inondation

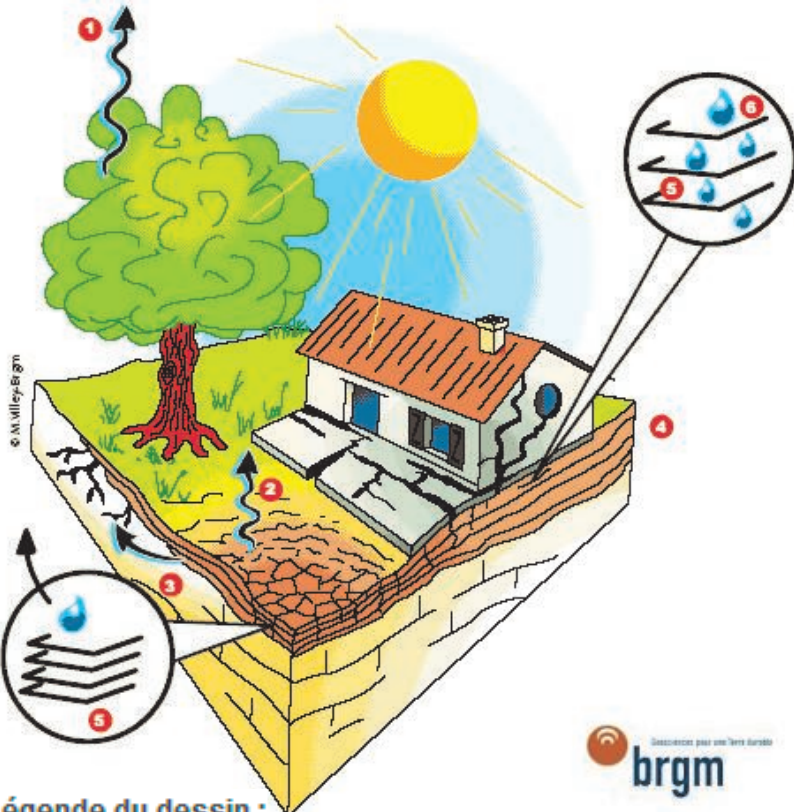
## RISQUE TECHNOLOGIQUE

Transport de matière  
dangereuse

Nucléaire



zone exposée aux glissements de terrain

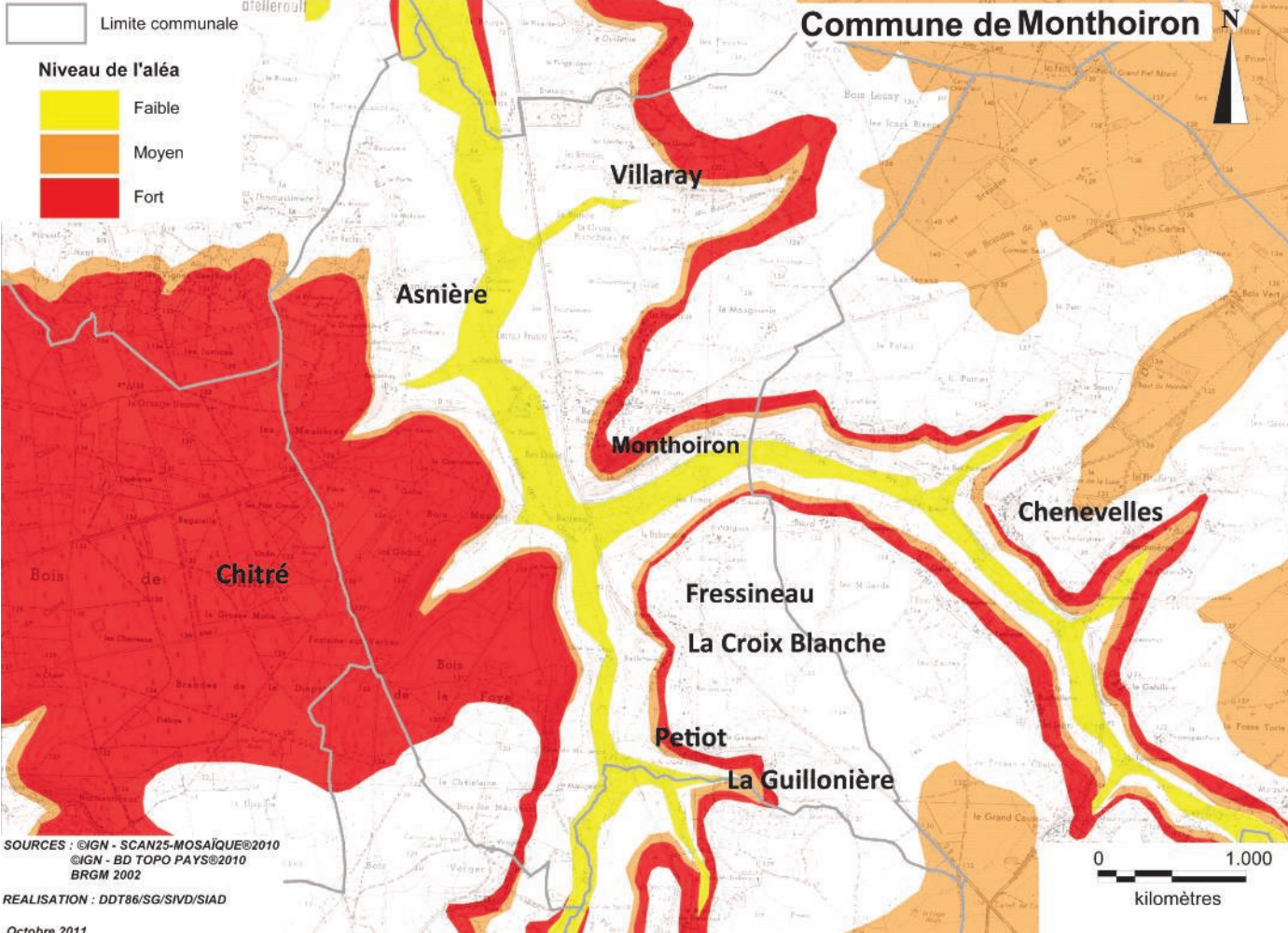


- Légende du dessin :**
- (1) Evapotranspiration
  - (2) Evaporation
  - (3) Absorption par les racines
  - (4) Couches argileuses
  - (5) Feuilletés argileux
  - (6) Eau interstitielle



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux



# Définition du risque **MOUVEMENT DE TERRAIN**

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines très diverses et regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique<sup>1</sup>. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).



# Cavités souterraines

## Commune de Monthoiron



**Types de cavités**

- ◆ carrière
- cave
- indéterminé
- ▼ naturelle
- ★ ouvrage civil

SOURCES : ©IGN - GEOFLA@2010  
BRGM PC 2011  
REALISATION : DDT86/SG/SIVD/SIAD  
Octobre 2011

### LES MOUVEMENTS LENTS ET CONTINUS

- les tassements et les affaissements
- le retrait-gonflement des argiles
- les glissements de terrain

### LES MOUVEMENTS RAPIDES ET DISCONTINUS

- les effondrements de cavités souterraines
- les écroulements et les chutes de blocs
- les coulées boueuses et torrentielles

<sup>1</sup>**anthropique** : se dit d'un paysage, d'un sol, d'un relief dont la formation résulte essentiellement de l'intervention de l'homme. (Larousse)

ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• passage de la voiture communale avec les agents</li> </ul>
AVANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde</li> </ul>
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'éloigner au plus vite latéralement</li> <li>• ne pas tourner le dos au danger</li> <li>• ne pas revenir sur ses pas</li> <li>• ne pas entrer dans un bâtiment endommagé</li> </ul>
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• informer les autorités compétentes : maire, gendarmerie, pompiers</li> <li>• se mettre à disposition des secours</li> <li>• couper les réseaux eau-gaz-électricité</li> <li>• évaluer les dégâts et dangers</li> </ul>

## RISQUE NATUREL

Mouvement de terrains	Sismique	Tempête	Inondation	Feu de forêt
-----------------------	----------	---------	------------	--------------

## RISQUE TECHNOLOGIQUE

Transport de matière dangereuse	Nucléaire
---------------------------------	-----------

Mouvement de  
terrains

## Sismique

Tempête

Inondation

Feu de forêt

Transport de matière  
dangereuse

Nucléaire

## Définition du risque *SISMIQUE*

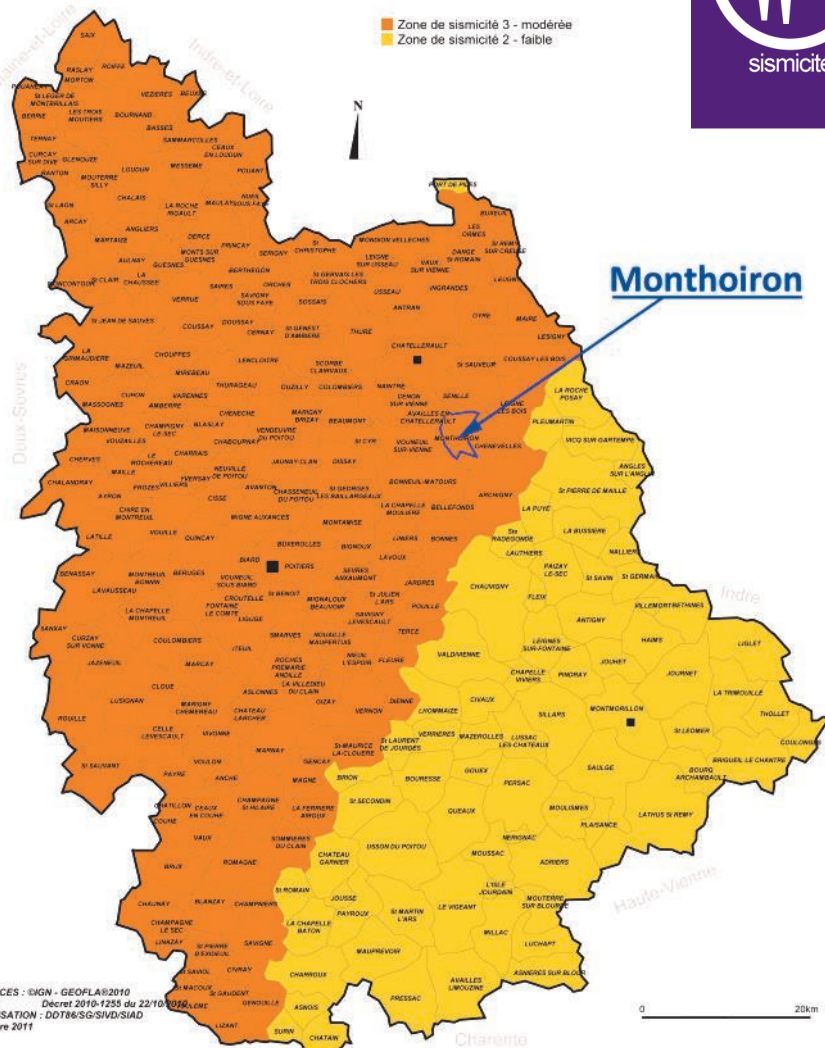
Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les vibrations du sol peuvent induire des mouvements de terrain ou la liquéfaction des sols et provoquer également des raz de marée ou tsunamis si leur origine est sous-marine.



## Zones de sismicité dans la Vienne

Applicables au 01/05/2011



ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>la radio locale France Bleue Poitou</li> <li>via le site web de la commune</li> </ul>
AVANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité</li> <li>fixer les appareils et les meubles lourds</li> <li>préparer un plan de groupement familial</li> </ul>
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>rester où l'on est :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres</li> <li>à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures ...)</li> <li>en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses</li> </ul> </li> <li>se protéger la tête avec les bras</li> <li>ne pas allumer de flamme.</li> </ul>
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> <li>après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses</li> <li>ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble</li> <li>vérifier l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités</li> <li>si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...)</li> </ul>

Délimitation des zones de sismicité conformément au décret 2010-1255 du 22 octobre 2010

SOURCES : SIGN - GEOLAR2010  
Décret 2010-1255 du 22/10/2010  
REALISATION : DDT66/S/SVD/SIAD  
Octobre 2011

Actualiser Imprimer Mentions légales Droits de reproduction

# Vigilance météorologique

Version tableau Version accessible Carte noir & blanc Widgets Qu'est-ce que la vigilance ? Dangers météorologiques Conséquences et conseils

**Vigilance météorologique**  
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le lundi 06 mars 2017 à 10h00  
Validité : jusqu'au mardi 07 mars 2017 à 06h00  
Actualise la carte du lundi 06 mars 2017 à 06h06

Consultez le bulletin national

Une forte tempête traverse la France. Vent violents sur la façade atlantique puis gagnant vers le Massif Central. Ce soir, vents tempétueux en Corse, Var et Alpes-maritimes très fortes vagues sur la façade occidentale de l'île.

Conseils des pouvoirs publics :  
Vent/Orange - Limitez vos déplacements et renseignez vous avant de les entreprendre. - Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets. - N'intervenez pas sur les toitures. - Rangez les objets exposés au vent. - Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments. Vagues-Submersion/Orange - Ne prenez pas la mer. - Dans la mesure du possible, ne circulez pas en bord de mer et évitez la proximité des plages ou rivages où déferlent des rouleaux. - Protégez les embarcations nautiques. - Habitants du bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.

31 départements en Orange.

Copyright Météo France

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

**VIGICRUES**

- Consulter les prévisions
- Bison Futé
- Vigilance en Europe

**Bulletin de vigilance National.**  
**CENTRE NATIONAL DE PREVISION**

## Définition du risque **TEMPÊTE**



On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leur activité ou pour leur environnement.

ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la radio France Bleue Poitou</li> <li>• les bulletins de Météo France</li> </ul>
--------	---

AVANT	PENDANT	APRÈS
<p>Lorsqu'un coup de vent est annoncé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises)</li> <li>• fermer portes, fenêtres et volets</li> <li>• gagner un abri en dur</li> </ul>	<p>Lorsqu'un avis de tempête est annoncé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'informer du niveau d'alerte</li> <li>• écouter les bulletins météo à la radio (France Bleu Poitou) et les consignes de sauvegarde</li> <li>• ne sortir en aucun cas</li> <li>• si des orages sont annoncés, débrancher les appareils électriques et l'antenne de télévision ; ne pas téléphoner</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer les dégâts et se rapprocher de son assureur</li> </ul>

**RISQUE NATUREL**

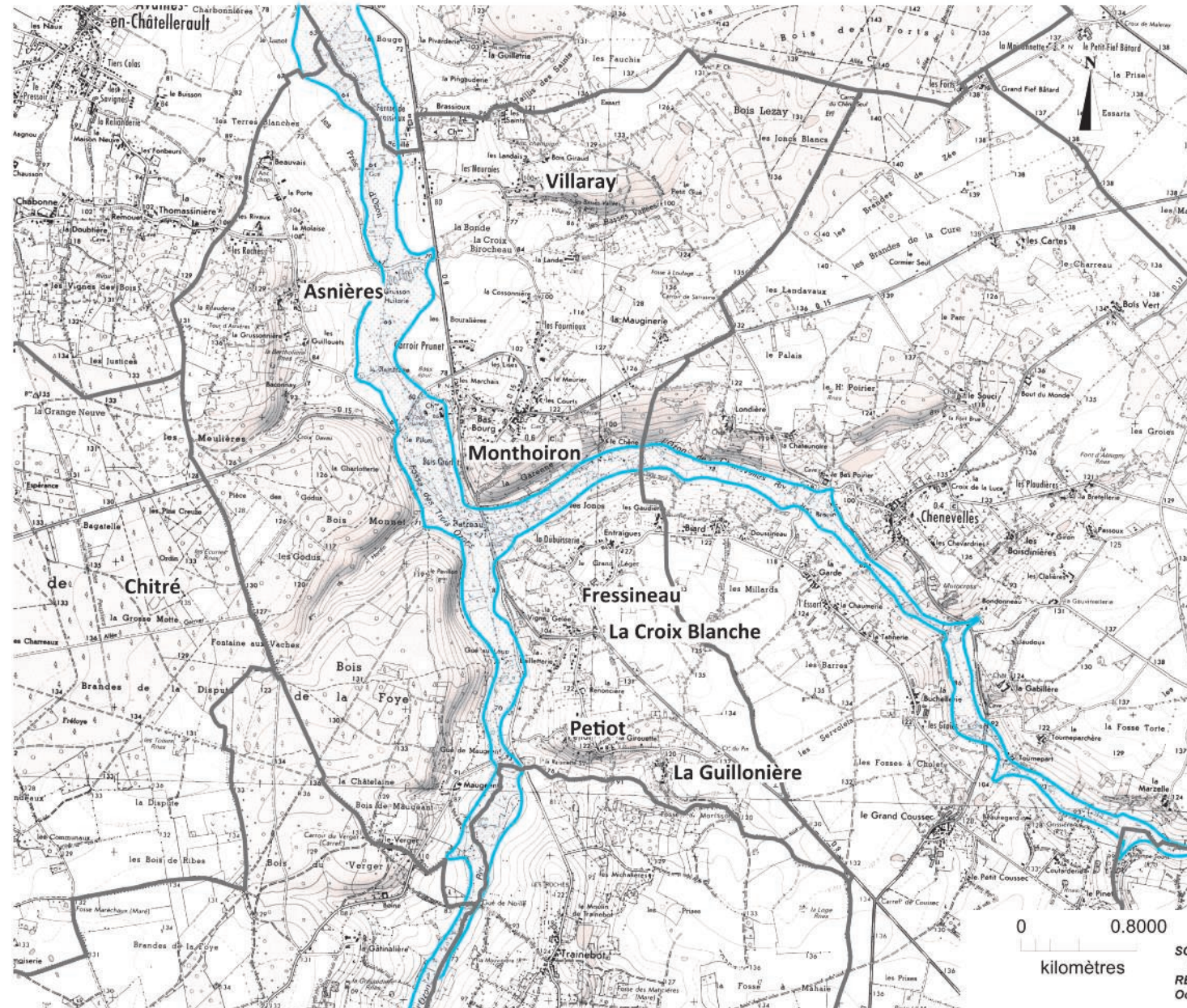
**RISQUE TECHNOLOGIQUE**

Mouvement de terrains	Sismique	<b>Tempête</b>	Inondation	Feu de forêt	Transport de matière dangereuse	Nucléaire
-----------------------	----------	----------------	------------	--------------	---------------------------------	-----------



# Risque inondation - Atlas des zones inondables

Commune de Monthoiron



### Atlas des zones inondables

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Hauteur d'eau supérieure à 1m
- Aléa faible
- Hauteur d'eau comprise entre 0 et 1m
- Limite de la zone inondable
- Isocote
- Ligne et cote de la crue de référence
- Isocote de la Vienne
- Limite de commune

0 0.8000  
kilomètres

SOURCES : ©IGN - SCAN25©2010  
BDTOPO 2010/RMC/CARTORISQUE  
REALISATION : DDT86/SG/SVD/SIAD  
Octobre 2011



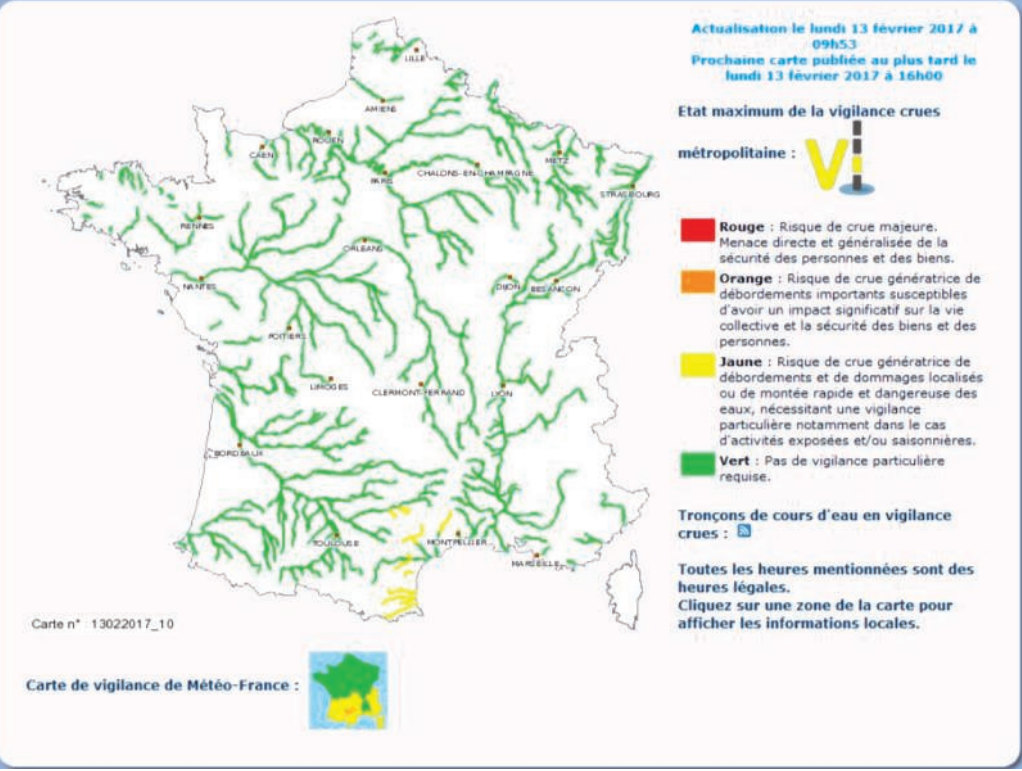
# Définition du risque **INONDATION**



L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens ainsi que les inondations dues à la mer dans les zones côtières.

C'est la catastrophe la plus fréquente : la moitié des catastrophes naturelles mondiales sont des inondations. La commune de Monthoiron est concernée par les crues de l'Ozon et de l'Ozon de Chenevelles.

ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>la radio France Bleue Poitou</li> <li>les bulletins de Météo France</li> <li>le passage de la voiture communale avec les agents</li> </ul>
--------	---



AVANT	<p>S'informer en mairie ou à la préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des risques encourus</li> <li>des mesures de prévention et des mesures spécifiques</li> <li>des consignes de sauvegarde</li> </ul> <p>Prévoir les gestes essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mettre au sec les meubles, objets, matières et produits</li> <li>couper l'électricité et le gaz</li> <li>obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, ...</li> <li>amarrer les cuves</li> <li>garer les véhicules</li> <li>faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires</li> </ul>
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'informer de la montée des eaux sur le site <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a></li> <li>Dès l'alerte : <ul style="list-style-type: none"> <li>* couper le courant électrique, actionner les commutateurs avec précaution</li> <li>* aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines ...)</li> <li>* mettre en œuvre les consignes du maire et/ou du préfet</li> <li>* n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue</li> <li>* ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)</li> </ul> </li> </ul>
APRÈS	<p>Dans la maison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>aérer</li> <li>désinfecter à l'eau de javel</li> <li>chauffer dès que possible</li> <li>ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche</li> </ul>

## RISQUE NATUREL

Mouvement de terrains	Sismique	Tempête	<b>Inondation</b>	Feu de forêt
-----------------------	----------	---------	-------------------	--------------

## RISQUE TECHNOLOGIQUE

Transport de matière dangereuse	Nucléaire
---------------------------------	-----------

Mouvement de  
terrains

Sismique

Tempête

Inondation

**Feu de forêt**

Transport de matière  
dangereuse

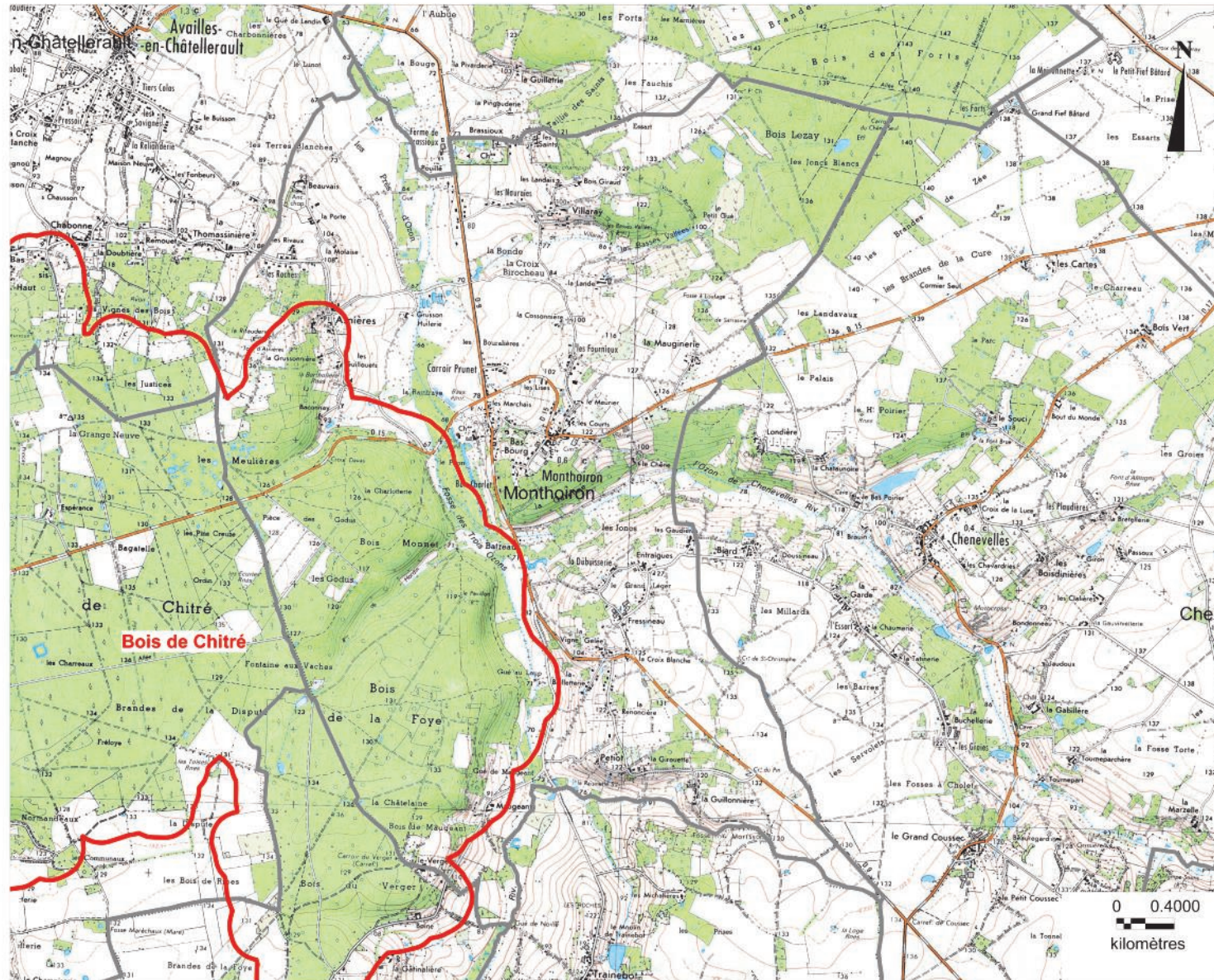
Nucléaire

## Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI)

Approuvé par arrêtés préfectoraux n°2007/DDAF/SFEE/ 165 et 166 du 1er juin 2007  
Monthoiron



 Massif à risque



SOURCES : ©IGN - SCAN25©2008  
DDT86/SEB

REALISATION : DDT86/SG/SIVD/SIG  
Octobre 2011



# Définition du risque ***FEU DE FORÊT***

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

La dénomination vaut aussi pour les incendies des formations subforestières de plus petite taille : le maquis, la garrigue et les landes.

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle ou humaine : soit de manières intentionnelles, ou bien résultantes d'une imprudence. Il peut également être provoqué par des infrastructures.

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 12/11/2014 et a classé 18 massifs forestiers à risque feux de forêt dans le département de la Vienne, dont le Bois de Chitré pour Monthoiron, pour la période de 2015 à 2024.



ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• passage de la voiture communale avec les agents</li> <li>• radio France Bleue Poitou</li> </ul>
AVANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• repérer les chemins d'évacuation, les abris</li> <li>• prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)</li> <li>• débroussailler autour des habitations et ne pas stocker de matériaux inflammables au contact de celles-ci ou aux abords immédiats des boisements</li> <li>• vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture</li> </ul>
PENDANT	<p>Si vous êtes témoin d'un départ de feu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible</li> <li>• attaquer le feu, si possible</li> </ul> <p>Dans la nature, s'éloigner du feu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide</li> <li>• à pied, rechercher un écran (rocher, mur, ...)</li> <li>• ne pas sortir de sa voiture</li> </ul> <p>Une maison bien protégée est le meilleur abri :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fermer et arroser volets, portes et fenêtres</li> <li>• occulter les aérations avec des linges humides</li> <li>• rentrer les tuyaux d'arrosage</li> </ul>
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• éteindre les foyers résiduels</li> </ul>

## RISQUE NATUREL

## RISQUE TECHNOLOGIQUE

Mouvement de terrains	Sismique	Tempête	Inondation	<b>Feu de forêt</b>
-----------------------	----------	---------	------------	---------------------

Transport de matière dangereuse	Nucléaire
---------------------------------	-----------

## Liste des évènements survenus sur la commune de Monthoiron

<b>Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle</b>				
<b>Type de catastrophe</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le JO du</b>
<b>Inondations et coulées de boue</b>	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
<b>Inondations et coulées de boue</b>	06/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/01/1995	31/12/1996	02/02/1998	18/02/1998
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008
<b>Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain</b>	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
<b>Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</b>	01/01/2016	31/03/2016	25/07/2017	01/09/2017

# RISQUE TECHNOLOGIQUE

## RISQUE NATUREL

Mouvement de  
terrains

Sismique

Tempête

Inondation

Feu de forêt

## RISQUE TECHNOLOGIQUE

Transport de matière  
dangereuse

Nucléaire

**Définition du risque *TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES***

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD<sup>1</sup>, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.



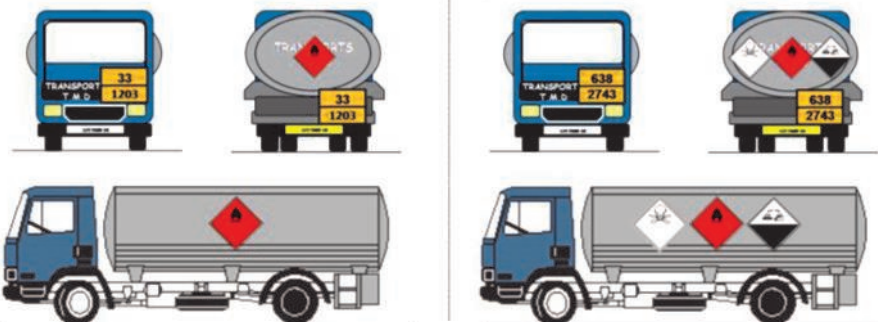
TROIS TYPES D'EFFETS peuvent être associés à un accident de TMD<sup>1</sup> :

- l'explosion : provoquée par un choc avec production d'étincelles, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. Cet effet est ressenti à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
- l'incendie : causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage.
- le dégagement de nuage toxique peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion.

**1-TMD : Transport de Matières Dangereuses**

Un seul produit présentant un seul danger

Un seul produit présentant plusieurs dangers

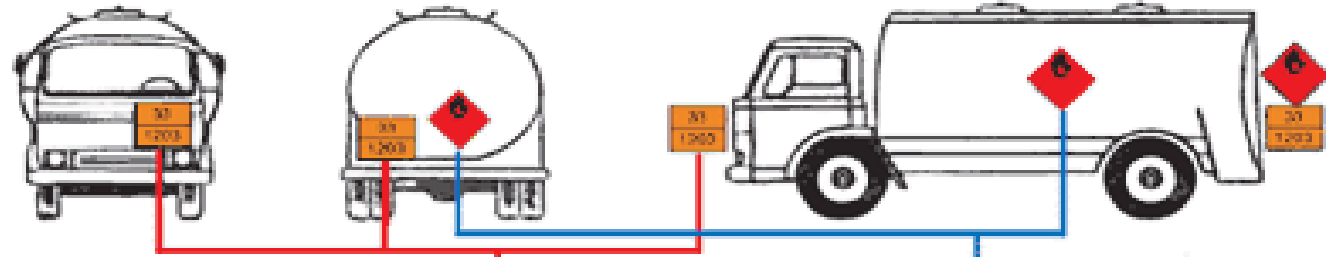


ALERTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• passage de la voiture communale avec les agents</li> <li>• téléphoner aux riverains concernés</li> </ul>
AVANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoir identifier un convoi de matières dangereuses : panneaux et pictogrammes apposés sur les véhicules</li> </ul>
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• si vous êtes témoin d'un accident TMD<sup>1</sup> :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>* protéger pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre et faire éloigner les personnes à proximité</li> <li>* ne pas fumer</li> <li>* donner l'alerte aux sapeurs-pompiers et à la gendarmerie</li> </ul> </li> <li>• en cas de fuite de produit :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>* ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit</li> <li>* quitter la zone de l'accident</li> <li>* rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner</li> </ul> </li> <li>• dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours</li> </ul>
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio</li> </ul>

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## Monthoiron routes départementales D9 et D15



code danger — 33  
code matière — 1203  
Plaque "Code Danger"

symbole du danger  
Plaque "Symbole Danger"

### 1° chiffre danger principal

2-	Gaz
3-	Liquide inflammable
4-	Solide inflammable
5-	Comburant ou peroxyde
6-	Matière toxique
7-	Matière radioactive
8-	Matière corrosive
9-	Dangers divers

### 2° ou 3° chiffre dangers secondaires

- 0	Absence de danger secondaire
- 2	Risque d'émanation de gaz
- 3	Inflammable
- 5	Comburant
- 6	Toxique
- 8	Corrosif
- 9	Danger de réaction violente spontanée

## RISQUE NATUREL

Mouvement de terrains

Sismique

Tempête

Inondation

Feu de forêt

## RISQUE TECHNOLOGIQUE

Transport de matière dangereuse

Nucléaire

# RISQUE NATUREL

# RISQUE TECHNOLOGIQUE

Mouvement de terrains

Sismique

Tempête

Inondation

Feu de forêt

Transport de matière dangereuse

**Nucléaire**

## RISQUE TECHNOLOGIQUE le risque nucléaire







# Définition du risque **NUCLÉAIRE**

Le risque provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les confiner.

## TROIS TYPES D'ACCIDENTS

- lors d'accidents de transport, car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion
- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments
- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle

Un centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) est implanté à CIVAUX. Cependant, il existe d'autres centrales nucléaires réparties sur tout le territoire français, par exemple à Chinon, très proche du nord du département de la Vienne.

La commune de Monthoiron peut donc être concernée par un accident nucléaire notamment lors de conditions météorologiques défavorables.

## MESURES PRISES

- le plan d'urgence interne (PUI) établi par l'industriel qui a pour but de traiter l'évènement sur le site
- le plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Civaux qui a pour but de protéger la population et l'environnement proches de la centrale
- le plan départemental de distribution de comprimés d'iode stable à la population, établi par la préfecture dans le cadre de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC)
- le plan communal de distribution de comprimés d'iode stable rédigé par le maire dans lequel figure le lieu de distribution
- le plan particulier de mise en sureté (PPMS), rédigé par le chef d'établissement scolaire, prévoit la prise en charge des enfants.

PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• se mettre à l'abri, ne pas rester dans son véhicule</li> <li>• fermer et calfeutrer portes et fenêtres</li> <li>• arrêter les ventilations, couper le gaz</li> <li>• écouter la radio, respecter les consignes données par les autorités</li> <li>• ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge</li> <li>• ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours</li> <li>• aller chercher les comprimés d'iode à la mairie de Monthoiron et les ingérer</li> <li>• sur ordre d'évacuation, rassembler dans un sac ses affaires et se diriger vers le centre de regroupement de la commune : la salle des fêtes</li> </ul>
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• agir conformément aux consignes en matière de consommation de produits frais et en matière d'administration éventuelle de comprimés d'iode</li> </ul>

RISQUE NATUREL					RISQUE TECHNOLOGIQUE	
Mouvement de terrains	Sismique	Tempête	Inondation	Feu de forêt	Transport de matière dangereuse	<b>Nucléaire</b>

# LE RÔLE DES AUTORITÉS

## Une gestion globale et partagée du risque

### L'ÉTAT

- informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire (dossier départemental des risques majeurs, porter à connaissance des risques).
- surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la DDT.
- élabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN, PPRT).
- organise les plans de secours dans le département notamment l'organisation de la réponse à la sécurité civile (plan ORSEC).
- gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

### LA COMMUNE

- réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme et par des aménagements adéquats. (PLU de Monthoiron approuvé le 21/06/2007)
- informe les citoyens au moyen du document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM).
- élabore le plan communal de sauvegarde (PCS) pour faire face aux situations de crise.
- gère la crise en déclenchant le PCS.

### LE SDIS

- assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

### LES ÉCOLES

- chaque établissement a l'obligation de réaliser un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.

# QUEL QUE SOIT LE RISQUE



Écouter la radio  
87.6-103.3 // 92.7-98.0



[www.monthoiron.fr](http://www.monthoiron.fr)



Ne téléphoner qu'en  
cas d'urgence



Ne pas aller chercher  
les enfants à l'école

## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- s'éloigner au plus vite latéralement
- ne pas tourner le dos au danger
- ne pas revenir sur ses pas
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

## RISQUE INONDATION

- couper le courant électrique
- aller sur les points hauts préalablement repérés
- mettre en œuvre les consignes du maire et/ou du préfet
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

## RISQUE TEMPÊTE

- s'informer du niveau d'alerte
- écouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde
- ne sortir en aucun cas
- si des orages sont annoncés, débrancher les appareils électriques et l'antenne de télévision
- ne pas téléphoner

## RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE

- protéger pour éviter un « sur-accident »
- ne pas fumer
- donner l'alerte aux pompiers et à la gendarmerie
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- quitter la zone de l'accident
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- se conformer aux consignes de sécurité

## RISQUE SISMIQUE

- rester où l'on est :
  - ☆ à l'intérieur : se mettre près d'un mur...
  - ☆ à l'extérieur : rester dans la voiture
- se protéger la tête avec les bras
- ne pas allumer de flamme.

## RISQUE FEU DE FORÊT

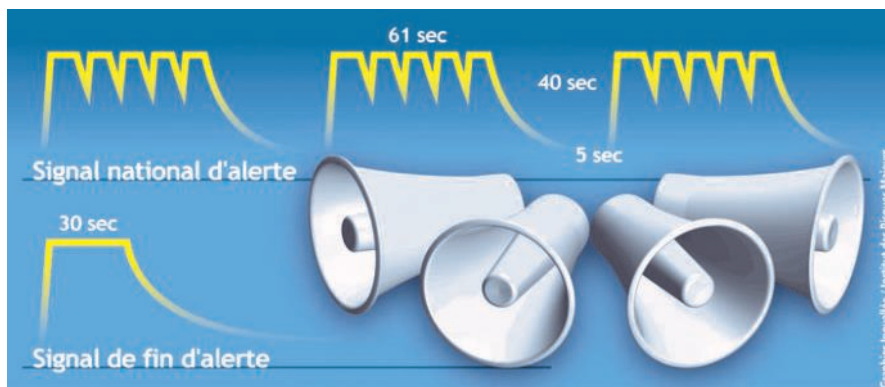
- informer les pompiers au plus vite
- attaquer le feu, si possible
- dans la nature, s'éloigner du feu
  - ☆ ne pas sortir de sa voiture
- une maison bien protégée est le meilleur abri :
  - ☆ fermer et arroser volets, portes et fenêtres
  - ☆ occulter les aérations avec des linges humides
  - ☆ rentrer les tuyaux d'arrosage

## RISQUE NUCLÉAIRE

- se mettre à l'abri, ne pas rester dans son véhicule
- écouter la radio, respecter les consignes données par les autorités
- ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge
- ne pas téléphoner
- aller chercher les comprimés d'iode à la mairie et les ingérer

# Informations générales

## Le signal national d'alerte



## LORSQUE L'ALERTE RETENTIT, DANS TOUS LES CAS



**Ne téléphonez pas** (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112).  
Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école :**  
les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte.



**Écoutez la radio :**  
France Bleu Poitou 87.6 - 103.3 FM  
France Inter 92.7 - 98.0 FM



**Coupez le gaz et l'électricité**

Respectez les consignes données par les autorités

## TROUSSE D'URGENCE

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de

- vos papiers et un peu d'argent
- une trousse à pharmacie
- vos médicaments courants (pour une semaine) et médicaments d'urgence
- une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo)
- des couvertures
- des vêtements de rechange
- une réserve d'eau potable
- une radio à piles avec piles de rechange

## NUMÉROS UTILES

- mairie de Monthoiron 05 49 93 63 01
- pompiers (poste fixe) 18
- SAMU 15
- police ou gendarmerie 17
- numéro européen des secours (et téléphone mobile) 112
- préfecture 05 49 55 70 00
- direction départementale des territoires (DDT) 05 49 03 13 00
- Météo départementale (n° à tarif spécial) 0 899 710 286
- Vigicrues [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)
- adresse électronique de Monthoiron [mairie@monthoiron.fr](mailto:mairie@monthoiron.fr)
- site web de Monthoiron [www.monthoiron.fr](http://www.monthoiron.fr)
- site web **GÉORISQUES** <http://www.georisques.gouv.fr>  
Mieux connaître les risques sur le territoire